

Lettre de mission du délégué parent au Lycée Louis le Grand



L'organisation des délégués parents à LLG

- Lycée Louis le Grand : **7 classes de 2^{nde} et 9 classes de 1^{ère} et de terminale soit 950 élèves environ.** En 1^{ère}, 8 classes d'enseignement général et 1 classe de STI2D. En terminale : une classe littéraire (L), 7 classes scientifiques (S) et une classe STI2D (Sciences et technologies de l'industrie et du développement durable).
- Chaque classe du secondaire est représentée par **deux parents délégués titulaires (PEEP + FCPE) et deux parents délégués suppléants (PEEP + FCPE).**
 - ⇒ Il n'y a pas de parent délégué dans les classes préparatoires aux grandes écoles.
- Les délégués parents sont nommés par le Proviseur sur proposition des associations, après l'élection des représentants des parents d'élève, **le 19 octobre 2019.**
 - ⇒ En début d'année, il convient donc de se présenter aux parents comme parent délégué pressenti.

L'information aux parents

- Les délégués parents représentent **l'ensemble des parents** de la classe. Ils ont pour rôle de **relayer** les informations générales concernant la classe, d'être **à l'écoute** des préoccupations et de **faciliter** la résolution des problèmes.
 - ⇒ **Il faut savoir écouter, toujours modérer et rester objectif.**
 - ⇒ Il convient de faire valoir **l'intérêt général et la réussite de tous les enfants.**
- **En septembre a lieu une réunion parents professeurs** dans la classe à l'initiative du professeur principal. C'est l'occasion pour les parents qui souhaitent être délégués :
 - ⇒ de se rencontrer et de se présenter aux parents.
 - ⇒ d'établir **la liste des parents de la classe** afin de recueillir les coordonnées (mail et téléphone) de chaque parent, au moyen d'un support préparé à l'avance et de l'adresser au plus tôt au délégué de niveau et au coordonnateur des délégués.
- **Toujours se concerter avec les délégués FCPE** : dès le début de l'année, il faut veiller à rédiger et adresser tous les messages destinés aux parents d'un commun accord: le texte doit être autant que possible validé et signé par les quatre délégués, en précisant leur nom, association et coordonnées mail et téléphone (prévoir une signature automatique).
- **Attention il est impératif d'être vigilant quant à la transmission des informations :**
 - ⇒ Rester toujours très **factuel et discret**. Indiquer LLG et la classe dans l'objet du mail pour qu'il soit ouvert et systématiser les copies cachées dans tous les envois aux parents.
 - ⇒ Ne jamais diffuser les coordonnées des parents à tous (il faudrait demander à chacun).
 - ⇒ Ne pas transmettre si l'un des parents le demande les coordonnées de l'autre parent.

Les relations avec les professeurs

- Le **professeur principal** est votre interlocuteur privilégié.
 - ⇒ Il convient d'évoquer **toute question ou différend** avec lui.
 - ⇒ Chaque trimestre, vous lui proposerez un rendez-vous préalable au conseil.
- Toujours rester **factuel, nuancé et POSITIF !**
 - ⇒ Ne pas s'immiscer dans la pédagogie mais échanger sur des faits précis.
 - ⇒ Si un parent a besoin de discuter de manière approfondie avec un professeur, **invitez-le à le rencontrer** ou à prendre rendez-vous avec le professeur principal.



Les étapes du conseil de classe au Lycée Louis le Grand

Le conseil a lieu en général dans la première quinzaine de **décembre, de mars et de juin**.

- **En amont du conseil : appel téléphonique de toutes les familles.**

- ⇒ Se répartir la liste des parents **entre les quatre délégués** (en changeant chaque trimestre).
- ⇒ Informer les parents de la **date dès qu'elle est connue**, que vous allez les appeler (en leur proposant s'ils le souhaitent de vous contacter par mail) et que vous leur adresserez un **compte-rendu écrit**. Ils pourront en outre assister à une réunion de restitution trimestrielle.

- ⇒ Prendre contact avec les parents environ une semaine avant le conseil.

- ⇒ Éventuellement réunir les parents afin d'échanger de manière plus informelle et détendue. Contacter les délégués élèves pour leur demander le retour des élèves sur la vie de classe et les difficultés rencontrées, peut aussi s'avérer très riche.



- **Le pré-conseil**

- ⇒ C'est aux délégués de prendre **un rendez-vous commun PEEP + FCPE avec le professeur principal** (les 4 délégués sont présents), qui permettra de faire un point de façon informelle sur l'ensemble de la classe et de partager les préoccupations ressenties. Il est important de préserver la confidentialité quand le professeur le demande au cours de l'échange et de rester objectif, discret, de nuancer ses propos et **de ne pas parler de son propre enfant**.

- **Le conseil**

- ⇒ **S'assurer que l'un ou l'autre délégué assiste bien au conseil**. Il est d'usage que le titulaire assiste au conseil des 1er et 3ème trimestres et le suppléant à celui du 2ème trimestre.

- ⇒ Les **horaires** sont respectés, les conseils durent une heure à une heure trente (en terminale). Il convient de se mettre d'accord sur qui rédige le compte-rendu, les autres délégués relisent.

- ⇒ Préparer un canevas pré-rempli au nom de tous les élèves car **cela peut aller très vite** et vous aurez besoin de vos notes pour renseigner les parents.

- ⇒ **Déroulement** : le conseil, présidé par le Proviseur ou son Adjoint, examine d'abord la situation de la classe (les résultats par matière sont commentés par chaque professeur, la vie de classe par le professeur principal et le conseiller principal d'éducation, la parole est ensuite donnée aux délégués élèves et parents) puis la situation individuelle de chaque élève (au moyen d'un relevé des notes projeté ou distribué, qui doit demeurer confidentiel).

- **Après le conseil**

- ⇒ L'un des délégués présents (PEEP ou FCPE) rédige **un compte rendu le plus factuel possible au nom des deux associations, le plus vite possible** (il existe un CR type).

- ⇒ Ce compte-rendu validé par les quatre délégués est adressé, toujours **le plus rapidement possible**, aux délégués de niveau **qui le valident**, puis à la direction du lycée et aux parents. Il est bien de mettre en copie le professeur principal (voire les délégués élèves), ainsi que le délégué de niveau et le coordonnateur des délégués.

Le délégué de niveau

- ⇒ Le délégué de niveau vous donne toute **l'information sur la procédure**.

- ⇒ Penser à **l'informer et le prévenir rapidement** en cas de problème, pour voir avec lui ce qu'il convient de faire. Il peut être un intermédiaire auprès de la direction du lycée.

- ⇒ **Les délégués de niveau (PEEP + FCPE) organisent une réunion de synthèse commune pour les parents de toutes les classes d'un même niveau à l'issue des conseils**. Elle a lieu en général le samedi matin suivant le dernier conseil, donc très vite après, et permet à chaque binôme de délégués de relater le conseil et de répondre aux interrogations des parents. Il est vraiment **impératif** qu'au moins un délégué soit présent.